

Les raisons de voter CFDT

Un régime de retraite supplémentaire pour les ingénieurs, cadres et assimilés

Mise en place en 1997 dans le groupe Snecma, le régime de retraite supplémentaire a été mis en place par accord. Il s'agit d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisation définie (dit « Article 83 ») pour les ingénieurs et cadres.

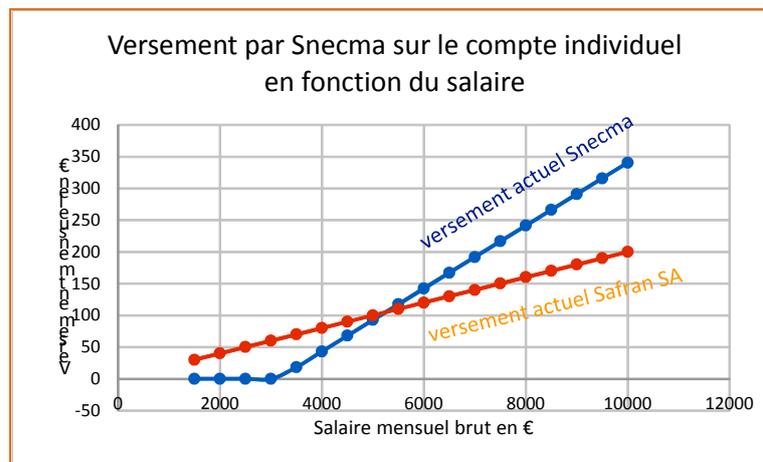
Le dispositif est exclusivement financé par l'entreprise, qui y contribue chaque année à hauteur de 2% de la masse salariale brute des ingénieurs et cadres.

Cette somme est répartie proportionnellement à la tranche B du salaire (part qui dépasse du plafond de la sécurité sociale). Les montants alimentent un compte individuel, bloqué jusqu'au départ en retraite, avec une sortie en rente.

Un dispositif injuste et hétérogène

L'évolution du plafond de la sécurité sociale et le déploiement hétérogène ont renforcé le caractère injuste du dispositif

- **Le dispositif est catégoriel** (les techniciens/Agents de Maîtrise/ouvriers/employés assimilés cadres n'y ont pas droit) ;
- **Les jeunes salariés cadres** contribuent par leur salaire au calcul du budget, **mais ne perçoivent rien** ;
- **Pour une même épargne finale, la rente est plus faible pour les femmes que pour les hommes** ;
- **Pour un même salaire, deux salariés sont traités différemment suivant la société du groupe** :



Pour la CFDT, ce dispositif doit être remis à plat,

Il est temps de remettre en cause un dispositif injuste et obsolète.

Pour la CFDT, un nouveau système de retraite supplémentaire plus juste et équitable doit aussi s'étendre à tous les salariés dès le coefficient 285 (seuil de l'assimilé cadre pour la retraite complémentaire).

D'autant que depuis fin 2014, **les salariés disposant d'un compte épargne retraite peuvent y faire des versements volontaires, déductibles du revenu imposable.**

La CFDT Snecma souhaite qu'une négociation s'engage le plus rapidement possible sur ce sujet dans l'optique d'un dispositif généralisé, équitable, et efficient.

Voter CFDT le Jeudi 29 janvier,

c'est aussi donner du poids à cette revendication !

